

Québec, le 9 mai 2012

Monsieur Pierre Renaud  
Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Le 22 mars 2012, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires de Rio Tinto, Fer et Titane à Havre-Saint-Pierre par QIT-Fer et Titane inc. et de me faire part de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il devait en faire.

Le mandat du BAPE devait débiter le 14 mai 2012. Toutefois, le seul requérant de cette audience publique a confirmé le retrait de sa demande le 9 mai 2012. Conséquemment, je vous avise que je retire le mandat d'audience publique que j'ai donné au BAPE relativement à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
PIERRE ARCAND

Gouvernement du Québec  
Député de Mont-Royal  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 9 mai 2012

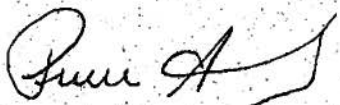
Monsieur Lionel Cormier  
1109, rue de la Digue  
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

Monsieur,

Le 22 mars 2012, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je donnais mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de rénovation et d'agrandissement des installations portuaires de Rio Tinto, Fer et Titane à Havre-Saint-Pierre par QIT-Fer et Titane inc. et de me faire part de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il devait en faire.

Le mandat du BAPE devait débiter le 14 mai 2012. Suite à la confirmation du retrait de votre demande d'audience publique, je vous avise que je retire le mandat d'audience publique que j'ai donné au BAPE relativement à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



PIERRE ARCAND

c. c. M. Pierre Renaud, président du BAPE